



Développement durable Bien choisir votre éclairage



LogiEst et Nicole Henne, directrice de l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) du Pays Messin, vous livrent quelques conseils pour mieux vous éclairer et donc moins consommer.

- Pour commencer, n'oubliez pas que la lumière du jour est gratuite, alors laissez rideaux et volets ouverts et installez votre bureau à proximité d'une fenêtre.
- Côté déco, privilégiez les couleurs claires au mur et pour vos abat-jours, car elles réfléchissent mieux la lumière.
- « Équipez vos luminaires d'ampoules basse consommation, elles vous feront réduire par 5 votre facture d'électricité et durent 6 à 8 fois plus longtemps que des ampoules classiques ! Au moment de l'achat, comparez-les grâce à l'étiquette énergie et suivez la classe A », conseille Nicole Henne. « C'est le flux lumineux qui



- doit déterminer votre choix : plus le chiffre est haut, moins l'ampoule consomme d'énergie et plus elle produit de lumière. »
 - Nettoyez vos ampoules au moins une fois par an, car de la poussière s'y accumule en surface. Ce geste simple peut vous faire gagner près de 40 % de luminosité.
 - « Adaptez leur puissance en fonction de vos besoins : 20 watts pour lire, 5 watts pour regarder la télévision... », ajoute-t-elle.
 - Enfin, car il n'est jamais inutile de le rappeler, pensez à éteindre la lumière lorsque vous quittez une pièce !
- Une exposition permanente de l'ALEC du Pays Messin sur le thème des écogestes, est visible au Cloître des Récollets de Metz, tous les 1^{ers} vendredis du mois de 10 h à 17 h.
Plus d'informations : www.alec-paysmessin.fr

Points d'accueil Une nouvelle signalétique en cours

Une nouvelle signalétique est en train de se mettre en place dans les 35 points d'accueil de LogiEst. L'objectif étant de les rendre plus visibles et plus accueillants. « Ce relookage était attendu depuis longtemps par les agences et les responsables de secteur, qui y reçoivent les locataires », précise Nelly Thiébaud, responsable communication. Un affichage plus cohérent et plus clair, au profit d'un meilleur service apporté aux locataires. Pour mettre en place cette nouvelle signalétique, une visite « diagnostic » a d'abord été réalisée dans l'ensemble des points d'accueil entre mi-mai et mi-juillet 2013. L'équipe communication a ainsi pu échanger avec les responsables d'agence et de secteur pour cibler les besoins propres à chaque lieu. La phase opérationnelle a débuté fin octobre et devrait s'achever à la fin de ce mois.

Vie courante

Assurance : ne la négligez pas !

Nombreuses sont les personnes qui, à tort, pensent qu'il n'est pas nécessaire de souscrire un contrat d'assurance multirisque habitation. Or en cas de sinistre, les conséquences peuvent parfois être dramatiques. Alors protégez vos voisins et protégez-vous !

Incendie, vol, catastrophe naturelle, accident... Événement imprévu de la vie courante parfois tragique et jamais souhaité, le sinistre est l'élément déclencheur qui se traduit par un remboursement des dégâts par l'assureur, dans la plupart des cas. Selon les situations, l'assurance intervient alors à deux niveaux : l'assurance dommage, non obligatoire, est là pour couvrir l'assuré contre les différents sinistres qui le touchent personnellement. Quant à l'assurance de responsabilité civile, que l'on trouve souvent dans l'assurance multirisque habitation, elle couvre l'assuré pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui.

Qui casse paye !

Si par exemple un dégât des eaux se déclare dans votre appartement et a des répercussions

sur celui de votre voisin, sachez que vous êtes responsable, comme le stipule très clairement l'article 1382 du Code civil. « C'est là qu'entre en jeu l'assurance de responsabilité civile, qui va venir indemniser la victime à votre place. Elle est donc indispensable ! », insiste Corine Pidolle, responsable assurances chez LogiEst. Et elle couvre tout le monde : adultes, mineurs et même les animaux. Mais attention, tous les contrats d'assurance multirisques habitation ne sont pas identiques et certains excluent parfois les dommages. D'où l'importance, outre le fait de choisir un contrat adapté à vos besoins et à votre mode de vie, de lire l'intégralité des clauses très attentivement !

